

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale CHRS

1. EDITORIAL

Créé par arrêté préfectoral en mars 2003 le CHRS est régi par convention avec la Direction Régionale de la Jeunesse et de la Cohésion Sociale. Le CHRS Espérance fonctionne dans le respect de l'article 345-1 du Code de l'Action Sociale et des familles. Il est habilité pour 50 lits d'hébergement, répartis de façon modulable en une structure collective (10 lits), 1 appartement en co-hébergement (3 lits) et des appartements en diffus (37 lits). Le public accueilli en CHRS est majoritairement issu du Centre Alsace, entendu comme le territoire des UTAMS Sud du département. Le CHRS Espérance est ouvert toute l'année et une action de veille sociale est mise en œuvre depuis le 1^{er} avril 2007, date de la fermeture de l'hébergement d'urgence. Les prestations délivrées par le CHRS sont définies dans un contrat de séjour signé entre la structure et les bénéficiaires.

Elles sont de plusieurs natures :

- L'accompagnement social et éducatif,
- L'hébergement,
- Un accompagnement vers une solution de relogement adapté.

Le projet du CHRS Espérance s'articule avec les autres services du Pôle de Développement Social de l'ARSEA et plus particulièrement avec les établissements et services Espérance, à savoir un dispositif de Veille Sociale sur la communauté des communes de Sélestat, le Centre Parental, les Maisons Relais (Résidence du Courlis et Relais du Bernstein), les Logements d'Insertion, la Colocation Coachée (logement insertion jeunes), les actions d'Accompagnement Social Lié au Logement. Nous favorisons ainsi la continuité des parcours d'insertion, en amont ou en aval du séjour des bénéficiaires en adaptant les réponses aux problématiques des personnes tout en mobilisant les partenariats institutionnels, le SISIAO 67 en particulier.

2. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

2.1. MISSIONS

Le rôle du travailleur social est de permettre un accompagnement global, adapté aux besoins des personnes accueillies, dans le but d'une réinsertion socio-professionnelle et donc l'autonomie. Pour cela, il pourra aborder tout au long de l'accompagnement les questions liées à :

La santé

- Coordination avec les référents médicaux.
- Actions collectives menées conjointement avec les services de soin au regard des besoins du public,
- Orientation des bénéficiaires vers le centre d'examen et de santé de la CPAM de Colmar pour les bilans de santé,
- Accompagnement pour l'obtention d'une couverture maladie,
- Aide à la gestion du suivi médical,
- Orientation, et/ou accompagnement vers les professionnels de santé ou dispositifs de soins adaptés de droit commun.

L'emploi

- Accès aux démarches administratives,
- Inscription à Pôle Emploi ou à la Mission locale, le cas échéant,
- Mise en œuvre d'actions collectives entre les dispositifs d'insertion professionnelle et le CHRS,
- Coordination avec les différents partenaires, entreprises d'insertions de Sélestat et environs
- Remise en forme d'un CV, d'une lettre de motivation,
- Recherche d'emploi.

Le logement

- En fonction du projet de relogement, nous nous orienterons vers le SISIAO (maison relais, LAPY, colocation coachée ou autres dispositifs),
- Développement d'actions collectives en partenariat avec l'UTAMS et le CCAS (actions autour du logement).
- Réunions collectives avec l'ensemble des acteurs du territoire,
- Partenariat avec les bailleurs sociaux et privés,
- Accompagnement à la gestion et l'entretien d'un logement pour une bonne occupation,
- Accompagnement à l'obtention d'un logement (demande de logement auprès des bailleurs sociaux), voire démarches vers le parc privé,
- Etre vigilant à ce que les personnes connaissent et respectent les droits et les devoirs d'un locataire,
- Le respect des bons rapports avec le voisinage et l'intégration sur le secteur de résidence.

Le budget

- Accompagnement dans la gestion budgétaire,
- En cas d'endettement, prise de contact avec les créanciers (bailleurs sociaux, impôts, CAF...) pour des plans d'apurement et aide au montage du dossier de surendettement,
- Réflexion et mise en œuvre d'actions collectives et/ou individuelles autour du budget,
- Accès à des colis alimentaires via Paprika (épicerie sociale) et les restos du cœur,
- Accompagnement à l'ouverture des droits (RSA, ASS, ARE, pension d'invalidité...)
- Réorientation vers les partenaires adaptés (CARITAS, Banque de France, CRESUS...).

Le social

- Ouverture sur la vie de la ville.
- Informer sur les droits et devoirs d'un citoyen,
- Ouverture sur la culture.
- Proposition d'actions collectives (repas collectifs, sortie, ateliers, travaux, café bla-bla...),
- Accompagnement dans l'épanouissement personnel (inscription à un loisir, orientation vers le GEM…),
- La régularisation et l'actualisation de la situation administrative (papiers d'identité, avis d'imposition,).

La parentalité

- Accompagnement vers l'ensemble des dispositifs ayant a trait au soutien et à l'accompagnement à la parentalité,
- Mise en place d'étayage en lien avec la micro-crèche, les crèches locales, l'AGF, le périscolaire et les établissements scolaires
- Coordination avec les différents partenaires (protection de l'enfance, service de mesure éducative...)
- Activité collective ou individuelle.

La justice

- Coordinations avec les services de justice et plus particulièrement le SPIP,
- Accompagnement et coordination avec les avocats du territoire.

Le handicap

- Aide à l'obtention de leurs droits,
- Lien avec les services de la MDPH ou autre partenaire,
- Coordination avec les différents partenaires.

Ce travail d'accompagnement est mené en partenariat avec les différentes associations et les partenaires institutionnels présents sur le territoire de Sélestat, afin d'effectuer un accompagnement le plus efficient possible. Durant l'accompagnement, chaque semaine, un entretien est réalisé avec les bénéficiaires dans le but de travailler les différents points, en lien avec leurs problématiques.

2.2. PRESTATIONS DELIVREES

Admission

Pour pouvoir intégrer le CHRS, une demande SIAO est à instruire, obligatoirement. Celle-ci doit être faite sur le site du SI-SIAO par un travailleur social (UTAMS, CCAS, SIP...).

Le SIAO envoi alors la demande vers notre centre d'hébergement, s'il estime l'orientation adéquate au vu du rapport social du prescripteur. Cette orientation est matérialisée par la transmission de différents éléments : l'identité, la composition de la famille ainsi que ses coordonnées.

Dès réception, la demande est présentée en réunion d'équipe qui a lieu une fois par semaine et deux travailleurs sociaux se positionnent pour rencontrer le ménage. Cet entretien permet de comprendre la situation globale de la personne (budget, justice, administratif, logement, santé, autonomie, adhésion ...). Cette rencontre permet notamment d'évaluer si un accueil au sein de notre structure est pertinent ou si une autre structure serait plus adaptée à la situation de la personne. Nous expliquons également le fonctionnement du CHRS et répondons aux éventuelles questions, afin que la personne puisse se faire une idée plus précise des modalités d'accueil.

Lors de la réunion d'équipe, les travailleurs sociaux ayant mené l'entretien d'admissibilité font un compterendu au reste de l'équipe en présence du cadre intermédiaire afin d'estimer si l'admission peut être actée ou non.

Si un refus est acté, une réponse est envoyée au SIAO afin d'expliquer pourquoi nous ne pouvons répondre favorablement à la demande et nous proposons une orientation vers une structure plus adaptée.

Si la personne est admissible une réponse est également envoyée au SIAO pour les prévenir. Si nous n'avons pas de place d'accueil dans l'immédiat, la personne est mise sur liste d'attente. Si un accueil est possible la personne est directement contactée afin de convenir d'une date d'entrée.

Dans les deux cas nous faisons le lien avec le prescripteur.

Installation

Selon la situation, les personnes peuvent, soit accéder à un appartement loué par notre association sur Sélestat (CHRS diffus) ou alors accéder à une chambre au sein de notre bâtiment collectif (CHRS collectif).

Pour cela, la personne doit se munir lors de son accueil, d'une caution (50€ pour le CHRS collectif et 100€ pour le diffus), ainsi qu'une assurance responsabilité civile.

Lors de son entrée dans le dispositif nous remplissons un contrat de séjour (valable entre 3 et 6 mois renouvelable jusqu'à 24 mois). C'est également lors de cet entretien d'accueil que la présentation de l'offre de service, la remise du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement sont faites.

Un état des lieux d'entrée ainsi qu'un inventaire de l'équipement et du mobilier sont systématiquement effectués par un travailleur social du CHRS lors de l'admission. Le formulaire de demande d''Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) est également rédigé et envoyé à nos financeurs dans le mois suivant l'admission.

Le projet personnalisé est complété avec la personne au plus tard le mois suivant.

Le relogement

La préparation au relogement est une étape significative de l'accompagnement proposé en CHRS. Le but de l'accompagnement global et de permettre aux personnes accompagnées de (re)trouver une autonomie afin d'accéder à un logement autonome. Le travailleur social et la personne accompagnée échangent sur ce point dès le début de l'accompagnement, ils définissent ensemble les secteurs choisis pour le relogement, la taille du logement souhaité...

Puis une demande de logement est instruite le plus rapidement possible. Lorsque la situation est stable, une demande d'Accord Collectif Départemental (ACD) est élaborée. Pour cela, nous travaillons en partenariat avec les nombreux bailleurs sociaux présents sur Sélestat et ses alentours. Un travail de mise en situation est nécessaire pour permettre aux personnes accompagnées de distinguer leurs besoins, leurs désirs ainsi que leurs capacités à assumer le futur logement, essentiellement en termes de localisation, de surface et de coût. Il s'agit bien souvent de rappeler aux personnes que nous sommes tributaires des propositions des bailleurs sociaux et que, sur certains secteurs géographiques, l'offre est bien moins importante que la demande.

Dans certaines situations complexes, lorsqu'un ménage ne reçoit aucune proposition de logement social adapté à sa situation, après un délais d'attente anormalement long, nous pouvons saisir la commission de médiation et instruire un dossier DALO (Droit au Logement Opposable), en dernier recours.

Nous pouvons notamment accompagner les personnes à trouver un logement chez les bailleurs privés (accompagnement pour les recherches, visites, contact avec les agences immobilières...).

De plus, il est aussi possible d'orienter les personnes vers des structures adaptées à leur situation comme la colocation coachée, les maisons relais, le dispositif bail glissant, le logement d'insertion...

Tout au long de l'accompagnement et d'autant plus au moment de la préparation au relogement, nous sensibilisons les personnes quant à la gestion de leur budget et l'importance de se constituer une épargne.

En effet, les logements et les chambres mis à disposition étant meublés et équipés, les personnes relogées doivent être prêtes à investir, de manière souvent conséquente, dans l'achat de mobilier et d'électroménager en cas de relogement.

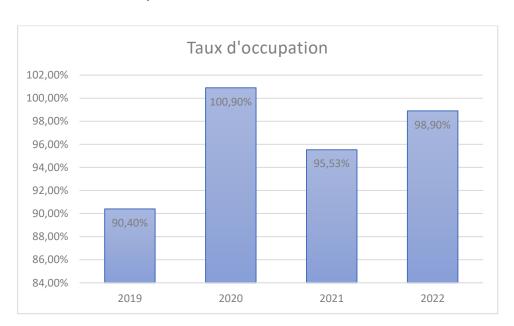
L'accompagnement des familles

Chaque famille est accompagnée dès son arrivée par un travailleur social qui est nommé référent. Au début de la prise en charge, les travailleurs sociaux se centrent sur l'installation de la famille au sein de l'appartement mis à disposition. Ce temps d'accueil, permet de faire connaissance et de s'accorder sur les modalités de l'accompagnement.

Au bout de quelques semaines, le projet personnalisé est élaboré avec les adultes. Ce projet part du postulat selon lequel chaque personne accompagnée a des attentes et des besoins singuliers. Le projet s'établit avec le référent dans une démarche de co-construction. Les travailleurs sociaux utilisent un outil qui sert de support à l'échange et la réflexion. Au terme de l'entretien, les axes de travail sont fixés. Le projet est rédigé, signé par la personne accompagnée, le référent et le cadre intermédiaire. Le projet est questionné régulièrement au cours de la prise en charge.

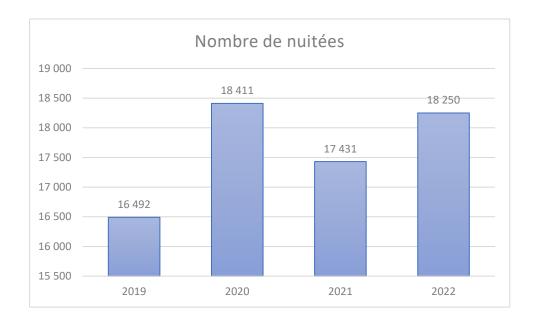
En plus de l'accompagnement en direction de l'insertion, les travailleurs sociaux accordent beaucoup d'attention aux relations intra familiales. Des temps collectifs sont proposés aux familles. Ils reposent sur des sorties, des rencontres et visent un travail en direction de la parentalité. Ces temps collectifs permettent de créer du lien (entre les travailleurs sociaux et les familles, mais aussi entre les différentes familles) et d'observer les familles dans un autre environnement.

2.2.1 Taux d'occupation



Nous observons une légère augmentation dans le taux d'occupation de 3,37 points entre 2021 et 2022.

2.2.2 Nombre de nuitées



Etant donné que le taux d'occupation a augmenté, nous observons, logiquement, une augmentation du nombre de nuitées entre 2021 et 2022.

2.2.3. Entrées et sorties en 2022

Les entrées

	UF admises	Dont nb adultes	Dont nb enfants
2019	21	25	18
2020	14	16	7
2021	20	24	7
2022	12	24	7

Nature des entrées par ménage en 2022

Unités familiales admises au CHRS: 12

- 8 personnes isolées
- 2 couples avec enfants
- 1 famille monoparentale
- 1 Naissance

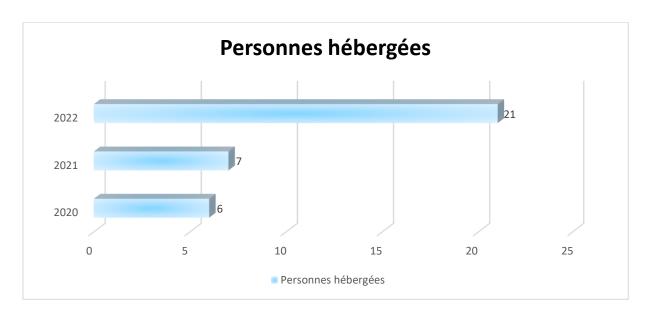
Les sorties

	UF Sorties	Nombres de personnes
2019	19	36
2020	17	31
2021	19	25
2022	15	23

Nature des sorties du CHRS par ménage

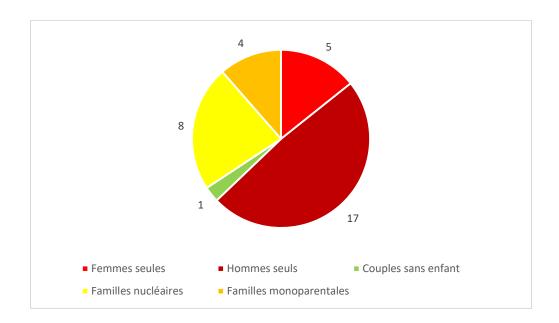
- 3 unités familiales ont accédé à un logement social
- 1 unité familiale a accédé à un logement privé
- 5 unités familiales ont été exclus
- 1 unité familiale est retournés dans leur famille
- 1 unité familiale en incarcération
- 1 unité familiale fin de prise en charge
- 3 unités familiales sont allées dans d'autres services d'Espérance

2.3. DUREE MOYENNE DE SEJOUR DES PERSONNES HEBERGEES EN 2022 (EN MOIS)



Nous pouvons expliquer l'augmentation de la durée moyenne de séjour des personnes hébergées en 2022 de 14 mois, par le fait de six familles prises en charge depuis plus de 3 ans par manque de relogement.

2.4. TYPOLOGIE DES UNITES FAMILIALES ACCUEILLIES EN 2022



Soit sur l'année civile, 35 unités familiales ont été accompagnées par l'établissement, avec une forte majorité d'hommes seuls.

2.4. AGE ET SEXE DES PERSONENS HEBERGEES

Répartition des enfants accueillis par âge

Enfants	2020	2021	2022
0-3 ans	8	9	7
4-17 ans	19	18	19

Répartition des adultes accueillis par âge

Adultes	2020	2021	2022
18-25 ans	14	11	10
26-59 ans	34	38	36
60 ans et +	1	1	1

Difficultés rencontrées par les personnes accueillies sur l'année

DIFFICULTES	2020	2021	2022
Emploi / Formation	32	36	30
Economie / Gestion	29	32	24
Justice	22	14	10
Parentalité	20	16	14
Santé	19	28	25
Relations sociales	17	31	13
Tenue et occupation du logement	17	13	12
Prise en charge ASE	12	6	1
Addictions	10	26	16
Violences familiales	10	7	10
Santé psychique	7	29	12

Nous pouvons observer que les 3 problématiques les plus importantes, sont l'emploi, la gestion du budget et la santé. La quasi-totalité des personnes que nous accueillons rencontrent des problématiques de santé. Cela a un impact par rapport à la recherche d'emploi ou de formation.

Partenaires orienteurs

PARTENAIRES ORIENTEURS	2020	2021	2022
UTAMS	14	38	19
Mission locale	2	0	0
CCAS Sélestat	9	9	6
CHS ERSTEIN	0	1	1
EPSAN, CSAPA, centre de postcure	1	1	2
SPIP/PJJ	2	1	1
AEMO/SIS/Médiation	0	0	0
Divers partenaires secteur	7	11	0
Autres partenaires hors secteur (Molsheim-Strasbourg)	3	0	1
Demande en direct	1	0	7
Autres CHRS	0	3	3
TOTAL	39	64	40

L'année 2022 montre à nouveau un nombre de demande de prise en charge au CHRS très élevé.

2.5. BILAN DES ATELIERS COLLECTIFS ET ACTIONS COLLECTIVES MIS EN PLACE EN 2022

44 temps collectifs ont été mis en place en 2022, soit :

- 14 sorties ludiques
- 7 ateliers (couture, cuisine, bricolage)
- 2 séances (infos découverte réflexion)
- 6 interventions en lien avec l'organisation du quotidien (ménage, rangement, tri des déchets)
- 7 temps conviviaux (repas, petits déjeuner, barbecue...)
- 1 action bénévolat œuvre caritative

Ces temps collectifs sont pour la plupart proposés à l'ensemble des personnes hébergées au CHRS. Certaines actions sont plus ciblées et ne s'adressent qu'au CHRS collectif, d'autres sont réservées au CHRS diffus.

Nous avons mené 17 actions en collaboration avec d'autres services de l'ARSEA en 2022 : Centre Parental, Service Médiation, Maisons relais.

Nous notons l'émergence d'un nouveau projet « Plantons des graines » en lien avec le centre Parental. L'idée de ce projet est une volonté des équipes du CHRS et du CP de pouvoir proposer des temps d'activités réguliers pour les personnes accueillies dans ces 2 services. Pour essayer de redynamiser le collectif après cette longue période compliquée du fait du contexte sanitaire nous nous sommes également dis que mutualiser les moyens et les équipes de nos deux services d'hébergement pouvaient trouver tout son sens dans la nature même d'un projet commun. Ce projet a été réfléchi et porté par des collègues du CHRS et du Centre Parental, les deux équipes voyant le sens d'un tel projet commun.

Une fois par mois, nous proposons une réunion bénéficiaires, lieu d'échange et de discussion, nous revenons sur des points du règlement de fonctionnement, sur les actions passées et celles à venir. Une boîte à idées est également en place au CHRS collectif.

Ces temps collectifs ont plusieurs intérêts :

- Ils permettent de favoriser le lien social. Nous avons pu constater que les personnes qui font connaissances lors de ces ateliers ont plaisir à se retrouver par la suite. Pour le CHRS collectif, ces actions permettent aux résidents de se retrouver dans un autre cadre et de faire quelque chose ensemble. Ceci peut par moment apaiser des tensions existantes, voire de se redécouvrir.

- Ils permettent de prendre conscience que l'on n'est pas seul à rencontrer des difficultés. Ceci ressort fortement lorsqu'on évoque les difficultés rencontrées dans l'éducation des enfants. Par ailleurs, les conseils que les participants se donnent entre eux sont accueillis différemment de ceux formulés par les travailleurs sociaux.
- Les sorties permettent aux adultes et enfants du CHRS de sortir de leur quotidien, de découvrir des lieux, de s'aérer. Une maman interrogée à ce sujet évoque la question de l'ouverture vers l'extérieur, vers de nouvelles activités....
- Les sorties permettent aux travailleurs sociaux d'observer les personnes en dehors du cadre habituel de travail (domicile, bureau). Elles permettent aussi d'échanger sur d'autres sujets dans une atmosphère plus détendue. Cela est favorable à l'accompagnement car cela permet de renforcer le lien personne accompagnée référent.
- Les sorties permettent aussi aux personnes et familles de se constituer des souvenirs communs.
- Ces temps collectifs permettent aussi de travailler en direction du renforcement du lien parents enfants ou encore du lien entre frères et sœurs. Nous observons que certains parents hébergés sont en difficulté quand il s'agit de jouer avec les enfants, voire de trouver une activité pour leurs enfants. Les ateliers collectifs destinés aux parents et enfants permettent de mobiliser parents et enfants autour d'une activité (bricolage, jeu...) ou de se retrouver. Il est important de proposer des activités simples et peu coûteuses afin que les parents puissent s'en saisir et les reproduire. Par contre, il est important de choisir des activités qui permettent de faire l'expérience de la réussite.
- Ils permettent aussi de lutter contre le désœuvrement et d'entamer un travail en direction de l'insertion sociale. Certaines personnes demandent la mise en place d'ateliers pour s'occuper au quotidien. Pour les personnes accompagnées, ces activités occupationnelles ont pour objectifs d'avoir quelque chose à faire, d'organiser sa journée, de rencontrer d'autres personnes, de communiquer, de se lever le matin. Ces objectifs participent au travail mené en direction de l'insertion, c'est une première étape. Ces temps occupationnels ne sont pas une fin en soi.
- Valoriser l'estime de soi. Les ateliers permettent par exemple de révéler des compétences, comme par exemple des facilités pour les activités manuelles, des facilités pour comprendre et appliquer des consignes. Il est important d'observer de noter les observations et de faire un retour à la personne. Ces observations sont également notées dans les renouvellements ASH et pris en compte lors du renouvellement du projet individualisé.
- Les actions, quelles que soit la forme qu'elles prennent permettent aux personnes accueillies d'acquérir des connaissances et des compétences.
- Les actions collectives permettent d'aborder certains sujets délicats comme l'hygiène sans que les difficultés des personnes ne soient pointées du doigt. A titre d'exemple, les ateliers esthétiques permettent d'aborder le sujet de l'hygiène et plus largement encore le sujet de l'hygiène de vie.

<u>Difficultés rencontrées</u>:

Il est difficile de mobiliser les personnes accompagnées sur des actions pédagogiques, en direction par exemple de la santé, de la gestion du budget. Nous avons fait le choix de ne pas rendre les actions collectives obligatoires. La mobilisation passe par l'information, la communication mais aussi par le sens que nous donnons aux actions proposées. Lorsqu'un groupe est constitué, la mobilisation est plus facile.

Il arrive fréquemment que des personnes s'inscrivent à une sortie, une activité et se décommandent au dernier moments en raison de problèmes de santé, de rendez-vous, ou encore parce qu'elles n'ont pas le moral ou pas envie. Ceci nous oblige à nous adapter régulièrement. Ceci est gênant quand l'action nécessite une réservation ou encore lorsqu'il y a un intervenant extérieur. A titre d'exemple, nous avons dû reporter à plusieurs reprises la visite du chantier d'insertion Etikette.

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie de l'établissement

L'année 2022 a tout d'abord été marquée par l'arrivée du nouveau directeur, Monsieur Sami BARKALLAH, au 1er janvier.

Suite à des arrêts maladie et des mi-temps thérapeutiques au sein-même de l'équipe, des impacts sur la gestion et l'animation de la vie quotidienne ont été constatés (accompagnements non aboutis, travail de fond moins importants). Les recrutements ont été longs à se mettre en place car peu de candidatures de travailleurs sociaux sont arrivées.

Ce manque de personnel a eu de sérieux impacts sur l'accompagnement des bénéficiaires, sur la mise en place des activités et sur l'environnement proche du bâtiment collectif. En effet, nous avons été confronté à de multiples rassemblements nuisibles au collectif et avons dû mettre en place un partenariat avec la police nationale et municipale.

Les bénéficiaires ont également exprimé leur mécontentement sur le manque de personnel éducatif, et les changements fréquents de référents, qui a eu un impact sur leur quotidien.

Durant cette année 2022 nous avons également effectué un travail sur le projet d'établissement, en collaboration avec Monsieur Pierrick GIRARD du CREAI, sur 5 séances, en équipe, afin d'analyser nos pratiques, de les re-questionner et d'améliorer l'accompagnement. Cette démarche de réflexion au sein de l'équipe permettra de dégager un plan d'actions qui visera à développer l'organisation du service et ses outils et également à valoriser le collectif et améliorer les conditions d'accueils et d'accompagnement des personnes accueillies. Dans ce but nous avons également travaillé sur le règlement de fonctionnement.

3.2 Travail avec les familles

Nous constatons que des situations sont bloquées par manque de relogement (pas de proposition malgré des situations stabilisées, les relances et les démarches mises en place (ACD-DRP, DALO).

Nous remarquons également que nous avons moins de partenaires privilégiés auprès des bailleurs sociaux, les démarches se faisant maintenant par le biais de plateforme numérique.

Pour certaines situations familiales, nous avons été confronté à la limite de l'adhésion de l'accompagnement, faisant valoir leurs droits de manière revendicative (occupation du logement alors que le contrat de séjour a pris fin), et négligeant leurs devoirs (non-paiement de la participation aux charges, non-adhésion à l'accompagnement, maintien du logement dans un bon état).

4. MISSIONS/PRESTATIONS DELIVREES

	2022
AGREMENT*	50
JOURNEES PREVISIONNELLES	18250
JOURNEES REALISEES	18047
ECARTS	-203
EFFECTIF AU 31 DECEMBRE	
TAUX DE REALISATION DE L'ACTIVITE	98.90%
NBRE DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	73

a. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers (intra associative / extra associatif)

L'accompagnement en CHRS est un accompagnement global. De ce fait, très souvent le travailleur social référent de la famille se trouve mis à une place centrale vis-à-vis des différents autres partenaires qui gravitent et accompagnent également la personne ou la famille hébergée.

Dès le début de la prise en charge nous abordons avec la personne accueillie cette question du lien que nous pouvons être amenés à avoir avec les autres partenaires intervenants dans leur situation. Nous évoquons également à ce titre la question du secret professionnel afin d'assurer à la personne qu'elle peut avoir confiance en ce travail de partenariat. Ainsi en fonction des situations nous sommes très régulièrement en contact avec l'UTAMS et les assistantes sociales de secteur et la PMI, le CCAS de la ville, les écoles, les mandataires judiciaires, les services de l'hôpital de jour, le CSAPA, les structures d'insertions socio professionnelle, l'hôpital de Sélestat, les services de pôle emploi, les services d'AEMO, etc.

b. Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité (partenariat avec le sanitaire, le milieu « ordinaire » etc. ...)

Nous rencontrons toujours des difficultés sur la question du relogement. En effet, nous constatons une augmentation continue et très importante du prix du loyer des logements sur Sélestat et alentours, tandis que le budget des personnes que nous accompagnons, souvent au RSA socle, reste très faible. Les bailleurs privés, contractualisant des assurances de loyers impayés, ne permettent pas à la majorité de notre public d'intégrer un logement autonome, au vu des critères exigés. Concernant les bailleurs sociaux, les demandes de logements sociaux sont très nombreuses et les délais d'attente sont de plus en plus long, malgré les ACD.

5. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

Réflexion sur la future organisation du service, du site rue des sergents, du collectif via notamment le projet d'établissement travaillé avec le CREAI et l'élaboration du plan d'action.

Locaux et logements de moins en moins adaptés au public et au personnel, à rénover totalement voir à réhabiliter

6. CONCLUSION

Cette année 2022 fut marquée par la fin des pratiques liées au Covid-19. La reprise des activités, des sorties ont permis aux personnes accueillies de se mobiliser davantage dans l'accompagnement proposé.

L'objectif du CHRS en 2023 est de créer une stabilité au sein de l'équipe du CHRS par le biais d'embauche de travailleurs sociaux pour le remplacement des collègues absents.

Il sera notamment nécessaire de redynamiser les actions collectives en lien avec les partenaires extérieurs. Ces rencontres sont essentielles car elles permettent à nos résidents de repérer aisément les partenaires selon les problématiques rencontrées et facilitent notamment l'échange dans la perspective de maintenir un suivi régulier après l'accompagnement sur la thématique de la santé, de l'insertion socio-professionnelle, du logement ...

Le projet d'établissement établi avec le CREAI et l'équipe du CHRS permettra de dégager un plan d'actions dans l'objectif d'améliorer les pratiques et l'accompagnement via la création d'outils et des temps de réflexion et d'améliorer les conditions d'accueil de nos résidents.